

DECRET N° 91-255 du 8 Novembre 1991

portant affectation d'un véhicule  
Administratif à l'Ambassade du Bénin  
près la République de Côte d'Ivoire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret 91-254 du 31 Octobre 1991 chargeant Monsieur Jean Florentin V. FELIHO, Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 3 Novembre 1991 ;
- VU le Décret N° 90-185 du 20 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU la Lettre N° 984/MAEC/SG/DPE du 31 Octobre 1991 ;
- VU les nécessités du service ;

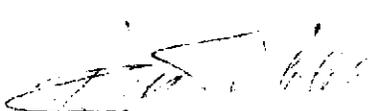
D E C R E T E :

Article 1er.- Il est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, un véhicule de marque MERCEDES-BENZ type 300 SE immatriculé sous le numéro G 0036 R.B. pour être affecté à l'Ambassade du Bénin près la République de Côte d'Ivoire à ABIDJAN.

Article 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministre des Finances sont chargés de l'exécution du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

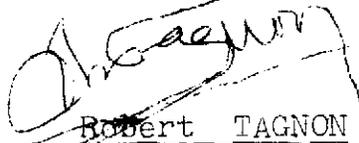
Fait à COTONOU, le 8 Novembre 1991

Pour le Président de la République  
absent, le Ministre Délégué à la  
Présidence de la République, Chargé de  
la Défense Nationale chargé de l'inté-  
rim,

  
Jean Florentin V. FELIHO

.../...

Pour le Ministre des Finances  
absent, le Ministre du Plan et  
de la Restructuration Economique  
chargé de l'intérim,



Robert TAGNON

Pour le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
absent, le Ministre de  
l'Intérieur, de la Sécurité et  
de l'Administration Territoriale  
chargé de l'intérim,



Richard ADJAHO

Ampliations: PR 6 ME/SGPR 4 SGG 4 MF 4 MAEC 4 AMB-BENIN/ABIDJAN 2  
JORB 1 CG/PR 2.-